



2026

MEMO **Déchets**

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Delley-Portalban

s a i d e f



Informations **générales**



Et aussi sur www.memodechets.ch et l'application

Mon réflexe TRI À LA SOURCE

Quand je fais mes achats ...

- j'en profite pour **ramener au(x) magasin(s)**, dans lesquels je me rends, tous les déchets qui y sont repris: bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables ...)
- autant que possible, **je laisse sur place les emballages** de mes achats.

Ma CONTRIBUTION FINANCIÈRE

A l'achat de certains articles, je paie une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc.).

La **taxe de déchets annuelle** que je paie à la commune est également destinée à couvrir les frais d'exploitation de ma déchetterie.

Respectons ceux qui nous accueillent à la déchetterie

Nos agents travaillent chaque jour pour assurer le bon fonctionnement de la déchetterie, garantir la sécurité de tous et veiller à la bonne gestion des déchets. Leur rôle est essentiel pour maintenir un service propre, efficace et respectueux de l'environnement.

Merci de faire preuve de courtoisie et de respect envers le personnel. Les agents sont là pour vous informer, vous orienter et veiller au respect des consignes.

Ensemble, faisons de la déchetterie un lieu de coopération, de civisme et de respect mutuel.

Protéger l'environnement, c'est aussi respecter les personnes qui y travaillent.

Contact et infos

Administration communale

Route de Portalban 2
1567 Delley
026 677 20 40
commune@delley-portalban.ch
www.delley-portalban.ch

Horaires d'ouverture déchetterie Zone touristique du 01 avril 2026 au 31 octobre 2026

Lundi : 17h00 - 18h00
Mercredi : 18h00 - 19h00
Vendredi : 10h30 - 11h30
Vendredi : 17h00 - 18h00
Samedi : 10h00 - 12h00
Samedi : 16h00 - 17h00

Horaires d'ouverture déchetterie Zone touristique du 01 novembre 2026 au 31 mars 2027

Lundi : 17h00 - 18h00
Mercredi : 18h00 - 19h00
Vendredi : 10h30 - 11h30
Samedi : 10h00 - 12h00

Horaires d'ouverture déchetterie Portalban-Dessus - toute l'année

Mercredi : 16h30 - 17h30
Samedi : 08h45 - 09h45

Les déchetteries sont fermées lors des jours fériés du canton de Fribourg.

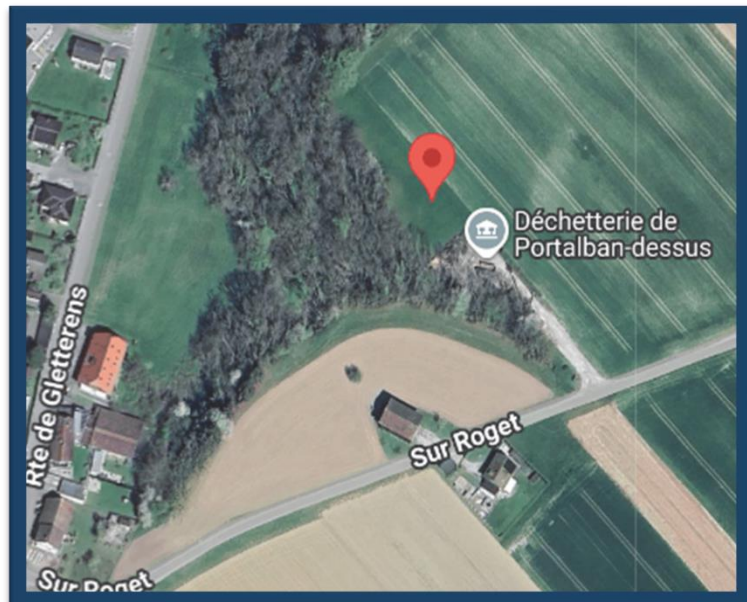
Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.



Déchetterie Zone touristique



Déchetterie de Portalban-Dessus





En combien de temps les déchets se dégradent-ils dans la nature ?



Boîte de conserve
200 ans



Journal
6 mois



Chewing-gum
5 ans



Mégot
5 ans



Canette ALU
300 ans



Sac en plastique
450 ans



Bouteille PET
500 ans



Bouteille en verre
5000 ans



Huile de vidange
8 ans



Mouchoir en papier
3 mois

La dégradation détériore uniquement l'aspect physique du déchet, les molécules se dispersent en gaz, en liquide toxique ou en micro-particules



Comment bien trier ?

Les types de déchets



Aluminium
Fer blanc, alu propre
Nettoyer les boîtes de conserve
Enlever les étiquettes



Textiles et chaussures
Souliers uniquement en bon état
En mauvais état, ces objets vont dans un sac poubelle



Peintures
Bac à disposition
Produits chimiques : si l'emballage est vide, le nettoyer et le déposer dans le fer ou dans un sac poubelle
Possibilité de les déposer au lieu d'achat



Appareils électriques et électroniques
Benne à disposition
Matériel informatique, possibilité de les déposer au lieu d'achat



Huiles minérales et végétales
Séparer huile végétale et huile minérale



PET
Uniquement les emballages de boissons en PET
Écraser les emballages
Pas d'emballages en plastique



Batteries d'autos
A remettre au responsable de la déchetterie
Possibilité de les déposer au lieu d'achat



Médicaments
Bac à disposition
Possibilité de les déposer au lieu d'achat



Piles et accumulateurs
Bac à disposition
Possibilité de les déposer au lieu d'achat



Litière de chat
Mettre dans le sac poubelle



Déchets de jardin
Pas de branches (à déposer à Portalban)
Pas de litières pour chat
Taille de haies
Si possible, aménager un compost privé



Tubes lumineux (néon) / LED
A remettre au responsable de la déchetterie



Verre
Enlever les bouchons
Pas de vitres, les vitres sont à remettre au responsable
Pas de céramique, la céramique est déposée avec les pierres - briques



Ferraille (objets métalliques)
Benne à disposition



Couche-culotte
Mettre dans un sac transparent
A remettre au responsable de la déchetterie



Déchets de chantier
Pierres, tuiles, briques, etc. :
Benne à disposition pour moins de 1m³
Bois traité, meubles, parois, etc. :
benne à disposition pour moins de 1m³
Les objets sont démontés et occupent le moins d'espace possible.



Électrique et électronique froid
Frigos - déchetterie zone touristique
A remettre au responsable de la déchetterie
Possibilité de les déposer au lieu d'achat
Appareils électroménagers - déchetterie zone touristique
A remettre au responsable de la déchetterie
Possibilité de les déposer au lieu d'achat



Papier et carton
Carton
Papier
Carton empilé



Déchets encombrants combustibles
Benne à disposition pour moins de 100 kg
S'annoncer au responsable de la déchetterie

Dépôt des encombrants (Déchetterie Portalban-Dessus)

Pour le dépôt des objets encombrants, une benne est mise à disposition à la déchetterie durant les horaires d'ouverture avec la présence du personnel communal. Ce service est gratuit.

Petit rappel : entretien des haies

Nous vous rappelons qu'en tant que propriétaire, il vous incombe d'assurer l'entretien régulier de vos haies afin qu'elles respectent les hauteurs autorisées et ne débordent ni sur les propriétés voisines, ni sur le domaine public.

Vous trouverez sur notre site internet un document récapitulatif précisant les distances et hauteurs réglementaires. Ces prescriptions varient selon l'emplacement de la haie, qu'elle soit située le long d'une route publique ou entre deux parcelles privées.

Pour toute question ou information complémentaire, l'administration communale se tient à votre disposition.



Canal d'information communal, iBroye

N'hésitez pas à télécharger l'application !



Participation aux frais de recyclage

Lors de l'achat de certains produits (par ex. PET, piles, appareils électriques, etc.), une taxe anticipée de recyclage (TAR) est déjà comprise dans le prix. Elle permet de financer leur traitement et leur recyclage.

De plus, la taxe annuelle des déchets prélevée par la commune contribue au fonctionnement de la déchetterie.

Catégorie	Montant (CHF)
Ménage privé (+TVA)	120.00
Petite entreprise (+TVA)	150.00
Moyenne entreprise (+TVA)	300.00
Grande entreprise (+TVA)	600.00

Ordures ménagères

- Les ordures ménagères sont taxées au poids : CHF 0.35 par kilogramme.
- Le paiement se fait à l'aide d'une carte magnétique rechargeable au bureau communal ou au camping de Portalban.
- Une benne compacteuse, située à l'extérieur des déchetteries, est accessible 24h/24.
- Les déchets ménagers peuvent être déposés dans n'importe quel sac, à condition qu'il soit correctement fermé.
- Tout dépôt illégal ou non conforme constitue une infraction et expose le contrevenant à une amende.

Les citoyennes et citoyens qui ne possèdent pas de carte ou qui souhaitent en acquérir une supplémentaire, doivent impérativement faire le nécessaire auprès de l'administration communale ou au camping de Portalban aux heures d'ouverture (CHF 20.00 de caution).

